



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 11/12/2024 – 20h00

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

#### Date de convocation

04/12/2024

#### Date d'affichage en ligne

16/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

**Étaient présents (14) :** MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, Mme Christel GRATTEPANACHE, MME Marie GUILLAUMON, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, M. Aurélien WAUTIER, MME Catherine WITASSE

**Absents excusés (1) :** M. Louis LEBRIEZ

**Avaient donné pouvoir (1) :**

MME Mélanie BACQ donne pouvoir à M. Jacques DOMAS (jusqu'au point n°3)

#### Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. Jacques DOMAS est nommé Secrétaire de Séance

Président de séance : M. Jean FAURE

#### Numéro interne de l'acte : DCM 2024/8/9

Thème : finances / Divers

#### OBJET : REVISION DES TARIFS COMMUNAUX – CONCESSION ET ESPACE CINERAIRE\*

\* espace destiné à l'accueil des cendres issues de crémation. L'espace cinéraire peut être composé de : Un columbarium, composé de cases individuelles.

Suite à la commission finance qui s'est tenue le lundi 2 décembre 2024, les mêmes tarifs que 2024 sont proposés pour 2025.

	Habitants Vendegies	Extérieurs
Concession pleine terre 30 ans	60 €/m <sup>2</sup>	100 €/m <sup>2</sup>
Concession pleine terre 50 ans	80 €/m <sup>2</sup>	120 €/m <sup>2</sup>
Case urne 30 ans (prix coutant +)	30 €	70 €
Case urne 50 ans (prix coutant +)	50 €	90 €
Cave urne 30 ans (prix coutant si existante +)	60 €/m <sup>2</sup>	100 €/m <sup>2</sup>
Cave urne 50 ans (prix coutant si existante +)	80 €/m <sup>2</sup>	120 €/m <sup>2</sup>

*Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ces tarifs de concession et espace cinéraire du cimetière municipal à compter du 01/01/2025.*

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies-sur-Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance  
M. Jacques DOMAS

Le Président de séance,  
Jean FAURE